DISCOVRS
VERITABLE DES AFFAIRES PRESENTES,

ENVOYÉ
AV ROY DE LA GRAND'
Bretagne, par vn certain quidan de la
Cour du tres-Chreſtien Roy
de France & de Nauarre.

35

M. DC. XVI.

DISCOVRS

VERITABLE DES AFFAIRES PRESENTES,

ENVOYÉ

AV ROY DE LA GRAND

Remonstrance par vn certain qui dela
Cour du tres-Chrestien Roy
de France & de Navarre.

M. DC. XXI.

AV ROY DE LA GRAND' BRETAGNE.

SIRE,

D'autant que chacun parle auiourd'huy selon sa passion des affaires du temps où nous sommes, & que la verité n'estant pas reconnuë demeure comme estouffée dans la presse de tant de diuerses opinions pleines ou d'ignorance, ou de malice, vostre Maiesté m'a commandé de luy escrire au vray l'origine, & le progrez de nos mouuemens. Pour m'acquiter de l'obeyssance que ie vous dois, ie me suis religieusement enquis de la pure & sincere verité : Et comme i'estois sur le poinct d'en tracer le discours, il m'est tombé de bonne fortune entre les mains vne lettre qui déduit clairement toutes les mesmes particularitez que i'auois appriſes auec beaucoup de soing & de diligence, ayant esté puisée, ainsi que i'ay sceu, des mesmes sources.

C'eſt pourquoy ie l'enuoye à V. M. ſuppliant tres-humblement d'y vouloir iouſter pleine & entiere foy, & d'oſter toutes les contraires impreſſions qu'elle auroit receües auparauant, puis qu'il luy a pleu de m'aſſeurer qu'elle s'arreſteroit au fidelle rapport que ie luy en ferois. Ie ſuis

DE VOSTRE MAIESTE'

Le tres-humble & tres-obeïſſant
ſeruiteur D.S.L.

De Tours ce
21. Feu. 1616.

VRS VERITABLE DES
es presentes, enuoyé au Roy de la grand
tagne par vn quidan de la Cour du tres-
Chrestien Roy de France & de Nauarre, apres
qu'il luy a esté enuoyé par vn de ses amis
en forme de lettre cy-apres escrite.

MONSIEVR,

Ie vous suis grandement obligé, non seulemẽt du soing que vous prenez de m'escrire si confidemment des affaires presentes, & des desseins de Mr le Prince, mais aussi de l'estime que vous faites de moy en me demandant mon advis, & me prenant pour vn iuge capable & franc de passion en vne chose de si grande importance, où les plus clair-voyans offusquez par leur interest particulier perdent bien souuent la lumiere & l'vsage de la raison : Ie vous en remercie de tout mon cœur : & comme i'attribuë à vostre courtoisie ceste capacité que vous me donnez, i'accepte fort librement aussi la loüange qui est deuë à ma sincerité. C'est pourquoy desirant satisfaire à vostre desir & à ma conscience tout ensemble, ie vous diray franchement ma pensée. Certes ie vous auouë qu'ayant ouy dire au commencement, que Mr le Prince poussé d'vn zele extréme au seruice du Roy, & au bien du public, auoit resolu de poursuiure ardamment la reformation des desordres, dont il s'apperceuoit en ceſt Estat, qu'il entreprenoit à bon escient de changer le Conseil,

de soulager le peuple, d'éleuer la Noblesse, gler la Iustice, d'estancher le flus & la pro des Finances, & introduire par maniere de a perfection, de laquelle iusques à ceste heure le monde n'a point esté capable, ie vous auoüe encore vne fois que ie fus rauy d'aise & d'admiration, ne pouuant depuis me lasser de loüer & celebrer l'autheur d'vne si genereuse entreprise, digne à la verité d'vn Prince de son rang, & proportionnée aux obligations qu'il auoit au feu Roy, desquelles il eut peu s'acquitter en se rendant si vtile à son fils. On le combloit par tout de loüanges. Et apres qu'il eust demandé les Estats pour accomplir vn si beau dessein on redoubla l'applaudissement, & chacun respandist sur luy mille sortes de benedictions : cependant tout le monde estoit aux escoutes, & attendoit impatiemmẽt de voir bien tost esclorre les fruicts de tant de sainctes intentions. Mais bon Dieu quelle issuë ! qu'est-ce qu'il nous feist voir ! ô que les apparences humaines sont trompeuses ! ô que le cœur de l'homme a de replys ! d'autant qu'vn pretexte est plausible & specieux, d'autant il doit estre suspect & à craindre. Ne vous souuient-il plus de ceste admirable Comette que nous veismes ensemble quand nous estions petits ? S'il vous en est resté quelque image, n'est-il pas vray qu'il n'y a point d'estoille au firmament si lumineuse & belle a regarder ? Elle desployoit à grands flots vne ample cheuelure, & s'aiguisant en pointe, & serpentant, il sembloit qu'elle fist honte aux astres, & qu'elle embellist tout le Ciel d'vn nouuel ornement:

it-ce en effect ? rien qu'vne exhalai-
soit les simples de son esclat, & me-
ance des malheurs dont elle fut frap-
is miserablement : ie vous laisseray ap-
ceste comparaison, pour vous dire qu'à
uerture des Estats, m'estant aperceu des bri-
gues & menées de Monsieur le Prince, & ayant
veu comme à descouuert que ce beau mot de re-
formation degeneroit reellement & de faict en
vn appetit desordonné d'estre ioinct & vny à la
Regence, i'en receus vn extréme desplaisir, &
commençay déslors à deplorer nostre malheur,
reprochant à moy-mesme ma credulité : Il est
vray neantmoins, qu'ayant peur de faire à la vo-
lée quelque iugemẽt temeraire au preiudice d'vn
si grãd Prince, ie ne voulu pas me fier à mes yeux,
mais ie suspendis volontiers ma croyance, attendant que le temps & la suite de ses actiõs me rendist plus sçauant : ie consideray le progrez : il perdit de tout poinct l'esperance d'obtenir vne chose si déraisonnable & cõtraire à la prudẽce qu'on doit apporter pour la seureté & conseruation de nos Roys. Car ce seroit grandement hazarder leurs personnes sacrées, si durant leur bas aage on confioit les resnes du gouuernement entre les mains de ceux qui sont proches à succeder, de peur que s'enyurans à la douceur du commandement ils n'aspirassent à la Couronne, & que dressants des pieges au Roy, ils ne vinssent en fin à s'emparer de la Royauté, son dessein n'estant pas reüssi de la mesme façon qu'il se promettoit, soudain il s'escria, Qu'on ostoit aux Estats la li-

WILSON
Ncll

berté qui leur estoit permise & promise, qu
ludoit leur force, qu'on auoit banqueté l
ctions dans les Prouinces, & que par ce m
on rendoit inutile vn remede si souuerain co
les maladies d'vn Royaume. Ce discours & ces plaintes abuserent encore force gens, & eurent bien la force de tenir durant quelques iours mon esprit en suspens, iusques à tant que ie descouuris heureusement auec quel artifice il épousoit les deux partis contraires, faisant semblant d'assister la Noblesse qu'elle auoit d'abolir la venalité des offices, pendant qu'il visitoit d'ailleurs secrettement Messieurs de la Iustice pour leur prester la main, & les faire opiniastrer à la continuation de la Polette : en quoy il se ioüoit des vns & des autres, & fomentoit leurs diuisions pour troubler la concorde publique, & profiter de ces brouilleries. Il ne faut point mentir, ce proceder me sembloit bien estrange, & peu conuenable à la grauité & à la preud'hommie d'vn Prince, qui meditoit la reformation, ie voulus pourtant me persuader qu'il vsoit en cela des maximes du tẽps & de la prudence mondaine, afin de s'entretenir des deux costez, pour en tirer apres plus aisément des affaires salutaires & desirables. Ne vous souuient-il pas de tant d'autres practiques, de tant d'allées & de venuës qui se faisoient alors, dont vous me parlastes à l'oreille ? Apres il me demanda qu'on eust à retarder l'accomplissement des mariages, tant il auoit de peur & de soing qu'en vn aage si tendre la santé du Roy ne fust interessée, & qu'vsant de ses forces auant qu'auoir at-

ſa maturité, il ne demeuraſt foible & inha-
procreer vne heureuſe lignée. Vous qui
mez ſes plus cuiſans ſoucis par les perfe-
tions dont la nature vous a doüé, dites-moy ie
vous prie ſi vous auez eu beaucoup de peine à le
guerir de ceſte apprehenſion? Ne me dites-vous
point vne fois que Retarder ſignifioit Rompre
en langage du cœur? mais que la naturelle elo-
quence de Mr le Prince addouciſſoit le mot de
ceſte ſorte. Il m'a eſté bien aiſé de le croire, quād
i'ay veu qu'il iettoit tant de meſfiances & de
ſoupçons dans les eſprits de Mrs de la religion
pretenduë, leur faiſant entendre qu'on vouloit
les exterminer, & que de leur ruine on auoit ba-
ſty les premiers fondements de ceſte alliance: Il
effrayoit meſmes les Catholiques d'vne terreur
panique de l'Inquiſition, la repreſentant comme
vn fantoſme & vn eſpouuentail à nos conſcien-
ces: il diſoit que la France alloit ployer le col
ſoubs le ioug & l'Empire de l'Eſpagnol: il ſolli-
citoit nos alliez à ſe ioindre auec luy, pour em-
peſcher ou par remonſtrances, ou de viue force
l'execution de ces mariages: en fin i'ay appris la
cauſe de ſon mal. C'eſt qu'il voyoit que ſi l'au-
thorité & la puiſſance du Roy eſtoit vne fois ac-
creuë & affermie par ce double lien, il ne luy ſe-
roit plus loiſible deſormais de s'échapper à chaſ-
que bout de champ, comme l'on dit, de faire des
ſaillies & de ſes équipées ordinaires. Iuſques icy
l'on pouuoit en quelque façon interpreter fauo-
rablement toutes ſes actions, & les flatteurs ne
manquoient point d'excuſe, ny de pretexte pour

fortifier les sots en leur croyance. Mais [illegible] dre les armes, de se saisir des deniers du R[illegible] sieger & saccager ses villes, rauager ses [illegible] gnes, rançonner & tuer ses subjects, enuoyer secrettes instructions, & des boutefeux par to tes les Prouinces, en suscitant l'enfant contre Pere, tascher à soustenir tout le corps de la reli gion pretenduë, appeller l'estranger, implorer le secours des Anglois, Hollandois, Protestans, & peut-estre du Turc, si Soissons estoit vn port de mer: En somme remuer les enfers & la terre: si tout cela n'est pas vne entiere & manifeste rebellion, il n'en est point & n'en sera iamais. Lisez les anciennes & modernes histoires Grecques ou Latines, profanes, ou sacrées, elles ne sçauroient nous fournir vn exemple d'vne plus signallée & parfaicte desobeissance. Bon Dieu quel changement? quelle prodigieuse nouueauté? celuy qui a soustenu il n'y a que dix mois, & professé comme article de foy en pleins Estats, & à la face de toute l'Europe, qu'il n'estoit pas permis pour quelque subject & occasion que ce fust de s'esleuer contre son Prince pour luy faire la guerre, quand ce seroit vn Monstre en la nature, celuy là mesme est-il possible! faict gloire auiourd'huy d'estre chef des rebelles & cõduict vne armee cõtre son Roy: mais vn Roy innocent, les delices du ciel & de la terre, digne filz de celuy & de celle qui ont cõblé d'hõneurs & de biẽs ceſt ingrat. Apres cela i'admire auec quel front, auec quelle asseurance il oze bien encore proteſter que ſes armes ne tendent qu'au ſeruice du Roy: ſans doute

'il eſtime que nous ſommes priuez de iuge-
,& qu'il luy ſera bié ayſé de nous perſuader
contraire de ce que nous voyons, que nous
touchõs au doigt, & qui eſt palpable aux petis en-
fans, ou qu'entendant parler de ſoy meſme, il vſe
d'equiuoque & affecte deſia la Royauté. Car dire
qu'il ne s'eſleue que contre les Miniſtres & ces
fauoris qui couurent leur maluerſation du man-
teau du Roy & abuſent de ſon authorité, ce ſont
des vieux contes deſormais, dequoy l'on ſe moc-
que: Et de faict s'il en veut particulierement au
Mareſchal d'Ancre, pourquoy donc s'en va-il le
chercher en Poictou, puis qu'il ſçait bien qu'il
eſt en Picardie? que n'aſſiegeoit-il Amiens? pen-
ſoit-il le trouuer dans Chaſteau-Thierry ou dans
Eſpernay quand il les a pris? ces pauures habitãs
ne l'ont pas amené de Florence, ils ne l'ont pas
fait Mareſchal, falloit-il les piller, parce qu'il eſt
riche, & les ruiner parce qu'il eſt grand? qu'eſt-ce
qu'ils ont de commun enſemble? les Prouinces
qu'il a miſerablement deſollées ſont-elles reſ-
ponſables & complices des actions qu'il impute
au Chancelier, au Commandeur, & à tous les au-
tres, quand meſmes ils ſeroient attaints & con-
uaincus de crimes plus énormes que ceux qu'on
leur impoſe? ie veux auecques vous qu'ils ne ſe
ſoient pas oubliez, & qu'ils ayent amaſſé des ri-
cheſſes: c'eſt choſe ordinaire en tout temps, &
en tous eſtats, que ceux qui ont le maniement des
affaires publiques ne meſpriſent pas les leurs par-
ticulieres: toutesfois qu'on demande à la Picar-
die, à la Champagne, au Berry, & au Poictou, ſi

tous les Miniſtres enſemble leur ont
mal depuis cinq ans que Monſieur
depuis cinq mois, elles reſpondro
commun accord que ceux-là ne les ont p
tout incommodez, & que ceſtuy-cy les a
de fonds en comble. Et quand il ſeroit vray que ils foulent le peuple, & luy ſuccent le ſang, la guerre n'eſt pas vn remede propre pour reſtaurer ſa premiere vigueur, & luy rendre ſon en bon poinct. Il veut changer le Conſeil du Roy, & le Roy veut changer le Conſeil de Mr le Prince. Il y a plus de trois ans que ſa Majeſté luy a deffendu tres-expreſſémẽt de ſuiure celuy de Mr de Bouillon, comme eſtant fort pernicieux & ruineux, non ſeulement au ſeruice du Roy & de la France, mais à ceux qui l'écoutent, & à l'autheur meſme qui le donne. Le Roy deſire ce changement, & en a d'autant plus de pouuoir, que c'eſt à faire au maiſtre à commander, & non pas au ſubject: il en a d'autant plus de raiſon que les cinq qui ſont nommez dans le Manifeſte ne ſçauroient de propos deliberé faire tant de mal que le Mareſchal de Bouillon en fait ſans y penſer: c'eſt la vraye peſte d'vn Eſtat, vn flambeau de diſſenſion, le mal heur & l'opprobre de la France. Ie ne mets point en doubte qu'en matiere de biens Mr le Prince n'eſtime ſuperflu en autruy tout ce qu'il iuge biẽ ſeant à ſoy-meſme, & qu'il ne deſiraſt grandemẽt de retrancher le luxe, pourueu que les rongneures tombaſſent dans ſes coffres: vous qui conformez de tout poinct vos ſouhaits aux ſiens, ne me dites-vous pas vne fois que vous ſeriez bien

my les deuiſes qui ſont dans la ſalle du
ndeur voſtre maiſtre auoit adiouſté cet-
vos non vobis nidificatis aues? Mais il ne
s eſtre inſatiable, il doibt ſe contenter des dons immenſes qu'il a receus depuis la mort du Roy : & s'il ſe plaint dequoy l'on a épuiſé la Baſtille, qu'il s'en accuſe ſoy-meſme, ſans en rejetter la faute ſur autruy : car outre ſa penſion annuelle, qui eſt notoirement exceſſiue, outre les cinq cens mil liures qu'il eut aux derniers mouuemens de Soiſſons, outre la maiſon qu'on luy a donnée, & les ſommes notables qu'il a touchées dans le Conſeil, il ſe trouue qu'il a eu onze cens mille eſcus de dons verifiez en la chambre des Comptes : Depuis il a obtenu des penſions pour trois cens gentilshommes, & a obligé le Roy en quelque façon d'en accorder de meſmes à pluſieurs autres qui ſe ſont fondez ſur ceſt exẽple. Derechef il eſt vray qu'il eſt la ſeule & la vraye cauſe des principalles deſpenſes du Royaume. Car ſi l'on a leué vn grand nombre de gens de guerre, ſi l'on a renforcé les garniſons, fortifié les places, & gratifié extraordinairement mille perſonnes : tout cela n'a point eſté fait que pour s'oppoſer aux mauuais deſſeins de Mr le Prince, reprimer ſes eſmeutes, eſuenter ſes caballes, & reſiſter à ſa violence.

En fin quand il a veu que ſa reformation eſtoit deſcriée, & tous ſes artifices deſcouuerts, ne ſçachant plus de quelle couleur deſguiſer ſa reuolte, & pallier ſon ambition, il s'eſt aduiſé d'vn pretexte nouueau plus plauſible & capable ce luy ſem-

bloit d'esmouuoir le peuple & d'abuser le
de : C'est qu'il veut vanger la mort du fe
Mais pour cela faut-il faire la guerre à son
femme, à ses subiects? en sont-ils coulpables? n'y ont-ils pas pour le moins autant d'interest que luy? Et depuis quand a-il commencé d'estre ainsi deuoré du pur zele de la Iustice? depuis quand est-ce que son cœur est si viuement touché de ceſt execrable parricide? le temps est vn souuerain medecin pour appaiser les douleurs de l'esprit, & guerir des playes incurables : d'où vient donc qu'il produict auiourd'huy vn effect si contraire à sa coustume? Vous sçauez bien de quelle sorte Mr. le Prince receust la nouuelle de ceſte mort quand le Comte de Fuente à heure indeuë se leua de son lict tout exprez pour la luy annoncer, & l'en feliciter comme d'vn accident le plus heureux pour luy, qui luy pouuoit iamais arriuer, & de faict il vsa des remedes dont ordinairement on se sert contre les grandes ebullitions de sang. Car il se sentit touché en vn mesme temps de deux passions contraires, de peur, & de ioye. Qu'est-ce qui adonc resueillé sur le tard son ressentiment & luy a faict deplorer ceſte perte, quand tous ceux qui l'ont plus regrettée ont changé leurs larmes en prieres pour se consoler auec Dieu? Il accuse le Duc d'Espernon, ô la noire! ô l'insigne malice! Il faut que ie m'esclatte. Vous qui sçauez bien la verité, comment osez-vous plus demeurer aupres de ce Prince? n'apprehendez-vous point que la terre s'ouure souz vos pieds & vous engloutisse auec luy? que le ciel ir-

us trouue dedans sa chambre lors qu'il
teste, qui a conceu vne si prodigieuse
qui sçait mieux que vous, que Mr. le
tres-soigneusement recerché le Duc
non, & qu'il a longuement employé toutes sortes d'inuentiõs pour le diuertir du seruice du Roy? Ne m'auez vous pas dit que Madame la Princesse sa mere, & vn certain Seigneur de Berry trauailloient à cela, comme à prix faict auant qu'il eust perdu l'esperance de le gaigner, ne luy faisoit-il pas mille caresses? & ne l'eust-il pas tenu pour vn sainct, s'il eust adheré à ses volontez? N'est-il pas vray, qu'ayant en vain tasché de le corrompre, ne pouuant mesmes l'esbranler, la rage l'a porté à le charger d'vn crime si attroce? N'est-il pas vray, que Mr vostre Maistre par la ruïne de ce grand seruiteur de sa Majesté ne retend autre chose, sinon d'abbattre vne de ses plus fermes colomnes de l'Estat, & rompre cét obstacle pour se frayer vn chemin plus aisé à la Royauté? & d'autant qu'il sçait bien que le Duc d'Espernon est l'vn des plus grands seruiteurs du Roy & des plus vtiles, & tel que chacun le cognoist: Il a voulu ietter le soupçon dessus luy, afin que l'on l'eust en detestation, & que l'esloignãt de la Cour il peust auec moins de difficulté vsurper la puissance absoluë qu'il pourchasse, ainsi qu'ostant vn chiẽ de la bergerie, le pasteur endemeure plus foible, & le troupeau courre plus de fortune d'estre mis en proye, & à la mercy des loups rauissants: & de fait l'on ne charge que ceux que l'on croit estre affectionnez & vtiles au seruice du Roy: car

les personnes de basse qualité sont exem
ceste accusation. Au reste dites moy, ie v
d'où il a tiré non pas les indices, mais o
ues certaines pour l'accuser ainsi publiquement
& hardiment d'vn si execrable forfait? si c'est de
Rauaillac, pourquoy l'a-il celé si long temps? Si
de la Decoumans, que ne le disoit-il aux Estats?
s'en estoit & le temps & le lieu: Quant à Rauail-
lac, examinons de point en point toutes les cir-
constances, qui precederent, accompagnerent &
suiuirent ce detestable coup, nous n'en trouue-
rons pas vne seule qui puisse engendrer le moin-
dre soupçon contre l'accusé: ains au contraire el-
les s'accordent toutes à sa descharge, en tesmoi-
gnant parfaictement son innocence. C'estoit vn
homme merueilleusement melancholique, plein
de noires pensees, nourri dans vne superstitieuse
deuotion, où le malin esprit vint à se glisser, & à
fomenter la naturelle imbecillité de son cerueau
pour le porter à ceste manie qui auoit du rapport
& vne grande conformité à la disposition ordi-
naire de son humeur, sans qu'il fust d'ailleurs suf-
cité ny poussé par hõme du monde. Il alloit men-
diant de porte en porte, faisoit bien cognoistre
par sa neceſſiré qu'il n'auoit point de si secrette &
importante intelligẽce auec les grands, qui pour
le moins ne luy eussent pas refusé du pain: Et de
dire que sa pauureté estoit feinte & dissimulee
pour quelque consideration profitable à celuy
qui vouloit l'employer, outre que ie n'y voy pas
grand fineſſe: beaucoup de gens pourrõt tesmoi-
gner qu'il a monstré des marques certaines d'vne

vraye

misere ; & puis il me semble que ce n'eust vn bon moyen d'approcher le Roy que le gueux, & se mettre en hazard tous les iours d'estre mis en prison comme vagabond, faisant naistre vn soupçon de soy mesme mal à propos. Il executa son dessein en vne occasion purement fortuite, qui ne pouuoit point estre premeditee ny attitree, comme elle eut esté infailliblement, si celuy qu'on accuse y eust trempé: il le fit en plein iour, & à la veuë de tout le monde: presque asseuree de son desespoir & forcenement. Le Duc d'Espernon veritablement empescha le sieur de sainct Michel gentilhomme ordinaire du Roy de tuer ce malheureux assassin sur le champ, le faisant soustraire à la fureur du peuple, afin que on peust ouyr sa deposition, & apprẽdre l'autheur & les complices; marque infaillible de son innocence: il fut mis entre les mains de la Iustice, où il a demeuré plus de quinze iours, où les procedures ont esté faites tres-exactement, comme il appartient en semblable cas: On a permis à plusieurs personnes de le voir, de l'arraisonner, de l'interroger. Vn Capitaine des gardes luy froissa le poulce soubs vn chien d'harquebuze, pour tirer de luy quelque confession: on luy a donné des gehennes nompareilles, tout le Parlement luy a fait son procés; en fin il a souffert publiquement le dernier supplice apres auoir demeuré deux heures dans les tourmens, où l'on ne l'a point entendu varier, ny tenir aucun autre langage que le premier: chacun l'a oy, il est mort Catholique, & par consequent il a desiré le pardon qu'il ne pou-

uoir pas obtenir de Dieu, ſans vne p
entiere confeſſion, laquelle en ce cas
uelee de la façon que les Caſuiſtes l'a
Et cependant ſes depoſitions publique
culieres, en iugement & dehors ſon p
eſcrit, que pluſieurs ont leu, ſes paroles q
de perſonnes ont ouyes, & ſa derniere confeſſ
tout s'accorde à dire qu'il n'a point eſté ſuſcité,
conſeillé, ny pouſſé de qui que ce ſoit, & qu'il ne
l'a fait que de ſon propre mouuement. Si cela eſt
vray, que peut repliquer la calomnie? S'il ne l'eſt
pas, tout le Parlement eſt donc complice & coul-
pable de celer vn tel crime, ou ſes regiſtres ſont
falcifiez. Voyez l'abſurdité qui s'en enſuiuroit.

Pour ceſte autre folle, qui ſçait mieux que vous
comme toute la trame fut ourdie chez Maquelie-
ne, & que la Decoumans a eſté ſuſcitée & ſiflée
dans le iardin, & par le Baillif du Palais. Auſſi le
Parlement ne fit point d'eſtat de ce qu'elle alle-
guoit, y trouuant ſi peu d'apparence, qu'on n'eut
pas continué les procedures ſi le Duc d'Eſpernõ
luy-meſme n'en eut fait la pourſuitte, pour eſ-
claircir publicquement ſon innocence: elle a eſté
en fin condamnée à demeurer touſiours enfer-
mée entre quatre murailles. Si elle a deſcouuert
la verité, il s'enſuit que le Parlement pour la ſe-
conde fois eſt complice de Rauaillac, & coulpa-
ble, non ſeulement de l'auoir condamnée, mais
de receller ceux qu'elle a conuaincus: vous n'i-
gnorez pas neantmoins qu'on ne leur eſt guere
affectionné: Si l'on ne l'a pas condamnée à mou-
rir, c'eſt vn teſmoignage de ſa folie, à laquelle on

passion, ou plustost vne descharge & des
de l'accusé, afin que si la malice des hom
oit à les reprendre, ils eussent tousiours
ain dequoy iustifier leur iugement, & celuy
qu'on accuse : mais puis qu'on l'a condamnée à
vne telle peine, & non de la mort, ç'a esté pour
pardonner à l'honneur & qualité de ceux qu'on
tenoit autheurs de la calomnie : ioint aussi que sa
peine est plus grande que celle de la mort. Quant
au soldat qu'on a mis depuis quelques iours en
prison à la Bastille, il dit qu'estant à Naples cer-
tain homme de qualité, subject du Roy d'Espa-
gne s'estoit addressé à luy par l'entremise d'vn
nommé Hebert François & Secretaire du feu
Maréchal de Biron, pour le pousser & luy persua-
der de faire le coup : mais qu'au lieu d'y prester sõ
consentement il en auoit promptement aduerty
le feu Roy : l'on voit par là comme sa deposition
ne se rapporte point du tout à l'accusation de Mr
le Prince : & si vous lisez tous ses liurets que l'on
fait courir sur ce subject, les vns accusent le Mr
d'Ancre, les autres sa femme, qui les Iesuistes, qui
les Espagnols, qui le Duc d'Espernon. Et tout
ainsi que la verité est tousiours vnique, de mémes
le mensonge est diuers, & ne sçauroit iamais estre
vniforme. En somme quel subject eut peu auoir
le Duc d'Espernon de commettre vn si malheu-
reux acte ! car il ne faut pas s'imaginer qu'en ce
cas là il ne se fust proposé quelque fin digne d'vn
coup si desesperé : mais alors il n'auoit pas occa-
sion de craindre que le Roy luy rauist la vie ou la
liberté, ny qu'il dépouillast de ses biens ou de ses

honneurs, ny luy, ny ſes enfans. Dep
pas qu'en façon du monde il ait pre
mort, ny qu'il ſe ſoit d'auantage aggr
Mr le Prince a dict ſimplement que l
pernon eſtoit imperieux, altier, inſupp
hault à la main, l'on ne s'eſt pas mis en peine
xaminer s'il auoit raiſon de le dire, ou non : c'eſtoient des enuies & animoſitez particulieres, qui ne regardoient point le public : mais de procurer par de maudites inuentions l'entiere ruine d'vn vray & tres-vtille ſeruiteur du Roy, & l'accuſer d'auoir fait tuer noſtre pere, nous y auons tous grand intereſt, & ne pouuons ſouffrir qu'on nous reproche fauſſement que nous en ſouſtenions le meurtrier. Excuſez-moy, Monſieur, ſi i'excede la iuſte meſure d'vne lettre, vous voyez tant d'autres excés au lieu où vous eſtes, que peut eſtre ceſtuy-cy ne vous ſemblera pas eſtrange : ce n'eſt pourtant qu'vn échantillon ſeulement de ce que ie reſerue à vous dire quand i'auray le bien de vous voir : Si ne veux-ie pas oublier maintenant de vous parler du Preſident le Iay, parce que vous m'eſcriuez que la procedure dont l'on a vſé en ſon endroit vous a ſemblé merueilleuſement eſtrange & violente. Ie ne ſçay pourquoy vous approuueriez d'auantage celle qu'on a tenuë auparauant contre l'Eueſque & les Maire & Eſcheuins de Soiſſons, qui ont eſté exillez d'vne ville, où ils faiſoient dignement leurs charges, & ſeruoient fidellement le Roy : mais quand ils auroient failly en quelque choſe, il n'appartenoit qu'au ſouuerain d'en prendre cognoiſſance, & il

partient pas non-plus quand ſa Maje-
ſon pouuoir, d'interpoſer noſtre iuge-
ndamner ſes actions : que s'il falloit
ement rendre compte de ceſte-cy, ie
s qu'vn homme eſleué de la lie du peu-
hors de la pouſſiere à vn ſi honorable de-
gré qu'eſt celuy du Preſident le Iay., ne merite
pas vne petite punition, lors qu'il ſe meſcognoiſt
qu'il abuſe de ceſt honneur, & que comme vn
monſtre d'ingratitude il hayt ſon bien-faicteur,
machine contre luy, & deſbauche ſes ſeruiteurs.
I'eſpere de vous entretenir plus à loiſir ſur ce ſu-
ject, & ſur tout le reſte. Cependant ie vous prie
& coniure de tout mon cœur par les eſtroicts &
indiſſolubles liens de ceſte ancienne amitié, qui
eſt allé croiſſant auec noſtre aage de vouloir de-
formais ouurir les yeux, & conſiderer attentiue-
ment le malheur où vous eſtes plongé, afin que
vous taſchiez d'en ſortir, & d'apprendre à Neptu-
ne, comme l'on dit, le tableau qu'on luy doibt a-
pres eſtre eſchappé du naufrage : mais efforcez-
vous de ſauuer voſtre maiſtre, & de le retirer du
gouffre où luy-meſme s'eſt precipité ſi mal à pro-
pos, vous poſſedez entierement ſon oreille &
ſon cœur, & vous pouuez vanter d'eſtre celuy
qui a le plus de pouuoir ſur luy : c'eſt pourquoy
vous eſtes obligé de le bien employer, & de vous
en ſeruir en vne occaſion de telle importance :
quand vous l'entretenez tout ſeul, & qu'il n'eſt
pas enuironné des flatteurs qui l'ont empoiſon-
né : dites-luy franchement & courageuſement
qu'il fleſtrit ſon nom, & ſouille ſa memoire d'vne

taſche que le temps n'effacera iamais : dit
qu'on ne met plus en doute qu'il ne foi
mier Prince du ſang, ſans que ſes actions n
dent vn plus particulier teſmoignage qu'il a
pour pere, & pour ayeul deux Princes de Condé:
dites-luy qu'il ne ſoit point honteux de ſe repen-
tir, & que ce luy ſera touſiours beaucoup d'hon-
neur & de gloire d'implorer la clemence de ſa
Majeſté, & ſe rendre auprés d'elle: ſur tout aſſeu-
rez-le qu'il amoncelle l'ire de Dieu, & attire ſur
ſoy la vengeance, non ſeulement de tous les bri-
gandages publics, viollemens, maſſacres, cruau-
tez, abominations qui ſe commettent, & des
beaux fruicts de la guerre, dont il eſt autheur;
mais principalement de la rebellion & de la ca-
lomnie, deux crimes ſignalez que Dieu deteſte
infiniment. Que ſi vous le trouuez obſtiné, &
qu'il perſiſte opiniaſtrement en ſa deſobeïſſance
& en ſa malice, croyez que c'eſt deſia vne griefve
punitiõ des fautes paſſées, que d'y perſeuerer à l'a-
uenir. Quoy que s'en ſoit, deſtachez-vous de luy,
croyez-moy, quittez ce party, & renoncez gene-
reuſement à toutes les faueurs qu'il vous a fait, &
que vous pourriez pretendre deſormais parmy la
déplorable corruption du ſiecle & de la Cour, où
l'on baffouë ceux qui ont quelque ſoing de leur
ame: ſouuenez-vous qu'elle eſt d'vn merite trop
excellent, & d'vn trop grand prix, pour eſtre
miſe à la balance, & entrer en comparaiſon, non
ſeulement auec l'amitié de voſtre maiſtre,
mais auec tous les biens de la terre : Or il eſt
certain & indubitable que d'aſſiſter & adhe-

elque façon que ce ſoit aux inten-
Monſieur le Prince : c'eſt ſans vous
re en vn eſtat perilleux pour voſtre a-
croy pas que l'intereſt de voſtre fortune
de pouuoir deſſus vous que celuy de vo-
conſcience: mais ſi vous ſouhaittez des hon-
eurs, en peut-on eſperer de celuy qui ſe deshon-
nore par la marque d'vne rebellion : & qui eſtant
declaré criminel de leze Majeſté eſt deſcheu du
grade que ſa naiſſance & la bonté du feu Roy luy
auoit donnée ? Si vous deſirez des richeſſes, en at-
tendez-vous de celuy qui eſt accueilly d'vne ex-
tréme neceſſité, & reduit à bailler pour toute re-
compenſe à ſes ſeruiteurs la liberté & l'impunité
de mal faire ? Le Roy eſt la vraye ſource des biẽs-
faicts: c'eſt vn Ocean qui ne tariſt point, d'où de-
riuent en abondance les biens & les honneurs
que vous pourchaſſez : il ne faut pas pourtant
que ceſte conſideration nous attire & rameine à
noſtre debuoir, ains que ce ſoit ſeulement, parce
que le Roy eſt l'Image viuante de Dieu, qui l'a
eſtabli ça bas ſus vn throſne pour nous comman-
der, & nous a faits naiſtre pour luy obeïr, trop
heureux que nous ſommes de viure ſoubs le re-
gne d'vn tel Monarque: & plus heureux encore ſi
nous pouuions mourir pour ſon ſeruice. Preſen-
tez-vous deuant ſa Majeſté, demandez-luy par-
don, il vous l'octroyera comme fils legitime d'vn
Roy le plus clement & debonnaire qui fuſt ia-
mais, i'en receuray vn contentement ſingulier, &
vous me donnerez vn nouueau ſubiect de de-
meurer, MONSIEVR,

Voſtre bien-humble & plus affectionné ſeruiteur, B. C.

RARE BOOK ROOM

THE UNIVERSITY OF
NORTH CAROLINA
LIBRARY

DC123.3
D532